

# GUIDE DE L'EMPLOYEUR

## CFA ACADÉMIQUE D'ORLÉANS-TOURS



### L'EMPLOYEUR S'ENGAGE À :

- S'impliquer dans l'organisation de la formation
- Confier à l'apprenti.e des missions en relation directe avec le diplôme préparé
- Offrir des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité satisfaisantes
- Faire suivre à l'apprenti.e les enseignements dispensés par le CFA
- Prendre part aux actions de coordination avec le CFA
- Permettre au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail le temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti.e
- Faire bénéficier au maître d'apprentissage de formations lui permettant d'exercer correctement sa mission (prise en charge OPCO)

### LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE (OU L'ÉQUIPE TUTORALE) S'ENGAGE À :

- Veiller à l'adéquation des missions / projets avec le référentiel de la formation visée
- Accueillir, intégrer, informer et accompagner l'apprenti.e ;
- Veiller au respect du temps de travail
- Transmettre ses pratiques professionnelles, ses savoir-faire
- Suivre et évaluer par étape l'apprenti dans l'apprentissage du métier
- Assurer une liaison avec le CFA (livret d'apprentissage, conseils de classes, etc.)
- Recevoir les enseignants pour le suivi de l'apprenti.e (visite en entreprise)



### QUI PEUT ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

Un salarié.e de l'entreprise, volontaire, majeur.e, qui peut partager cette fonction avec plusieurs salarié.e.s :

- Titulaire d'un diplôme en lien avec le domaine professionnel de la formation de l'apprenti.e et justifier d'une année d'expérience dans le même domaine
- Justifier de deux années d'expérience dans le domaine de la formation de l'apprenti.e



## QUELLE EST LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI.E ?

Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2021, rémunération mensuelle brute :

	<b>16-17 ans</b>	<b>18-20 ans</b>	<b>21-25 ans</b>	<b>26 ans et +</b>
<b>Première année</b>	27% du Smic, soit 419,74€	43% du Smic, soit 668,47€	53% du Smic, soit 823,93€	100% du Smic, soit 1 554,58€
<b>Deuxième année</b>	39% du Smic, soit 606,29€	51% du Smic, soit 792,84€	61% du Smic, soit 948,30€	100% du Smic, soit 1 554,58€
<b>Troisième année</b>	55% du Smic, soit 855,02€	67% du Smic, soit 1 041,57€	78% du Smic, soit 1 212,58€	100% du Smic, soit 1 554,58€

Pour en savoir plus (successions de contrat, diplômes connexes, prolongation pour les apprenti.e.s en situation de handicap, ...), cliquez [ici sur vos droits employeurs](#).

## QUI FINANCE LA FORMATION THÉORIQUE DE L'APPRENTI.E ?

- Secteur privé : votre OPCO de rattachement assure le financement de la formation
- Secteur public : financement sur fonds propres et/ou du CNFTP, tarifs des formations sur demande

## AIDE À L'EMBAUCHE

Prolongation de l'aide exceptionnelle de l'État non cumulable avec l'aide aux jeunes jusqu'au 30 juin 2022 dans le cadre du plan «1 jeune, 1 solution» pour l'embauche d'un apprenti.e.

- 5 000€ pour un mineur.e,
- 8 000€ pour un majeur.e.

Au delà de la première année du contrat d'apprentissage, l'aide unique à l'embauche prend le relais.

<b>1ère année du contrat</b>	<b>2ème année du contrat</b>	<b>3ème année du contrat</b>
4 125€ maximum	2 000€ maximum	1 200€ maximum



### ● ASSOUPLISSEMENT DE LA RÉGLEMENTATION

Dans certains secteurs (bâtiment, travaux publics), la durée du temps de travail d'un(e) apprenti.e mineur.e est augmentée sous certaines conditions afin qu'il/elle puisse travailler jusqu'à 40 heures par semaine et 10 heures par jour.

### ● RUPTURE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIMPLIFIÉE

Le passage obligatoire par le Conseil de prud'hommes une fois passée la période d'essai est supprimé. Par ailleurs, la rupture du contrat à l'initiative de l'apprenti.e ne peut intervenir qu'après un préavis de 7 jours.

### ● PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE SIMPLIFIÉE

Le dépôt du contrat d'apprentissage par l'employeur se fait auprès de l'opérateur de compétences dont il dépend. Le CFA de l'académie d'Orléans-Tours vous assiste dans ces démarches.

### ● ADAPTATION DES DURÉES DE FORMATION

La durée du contrat d'apprentissage peut rapidement et facilement être modulée pour tenir compte du niveau de qualification déjà atteint par le jeune.



## LES COORDONNÉES

### **CFA ACADÉMIQUE D'ORLÉANS-TOURS**

2 rue du Carbone  
CS 80017 45072 ORLÉANS Cedex 2  
Tél. : 02 38 83 48 26  
[cfaacademique@ac-orleans-tours.fr](mailto:cfaacademique@ac-orleans-tours.fr)